|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| logo_uqam.gif | | | Département des sciences de l’activité physique  **GUIDE DE STAGE 1**  Hiver 2017 | | |
| **À L’INTENTION DU STAGIAIRE, DE L’ENSEIGNANT ASSOCIÉ ET DU SUPERVISEUR** | | | | | |
| **Programme** | Baccalauréat d’intervention en activité physique  Profil enseignement de l’éducation physique et à la santé | | | | |
| **Sigle et titre du cours** | **KIN1803** – Stage I, préscolaire et primaire (3 crédits) | | | | |
| **Stage** | * **20 mars au 18 avril 2017** | | | | |
| **Pré Stage** | * 7 février 2017 et 14 mars 2017 | | | | |
| **Cours** | * 25 janvier 2017 de 17h30 à 20h30 * 22 février 2017 de 17h30 à 20h30 * 8 mars 2017 de 17h30 à 20h30 * 29 mars 2017 de 17h30 à 20h30 * 19 avril 2017 de 17h30 à 20h30 | | | | |
| **Local** | Groupe 30 : **SB-4510** | | Groupe 31 : **SB-4250** | Groupe 32 : **SB-4620** | |
| **Professeur responsable des stages :**  Philippe Chaubet | Professeur - Département des Sciences de l’activité physique  Bureau : SB-4310  Téléphone : 987-3000 # 5380  Courriel : chaubet.philippe@uqam.ca | | | | |
| **Coordonnateur des stages :**  Hugo Beausoleil | Professeur invité - Département des Sciences de l’activité physique  Bureau : SB-4325  Téléphone : 987-3000 # 4584  Courriel : beausoleil.hugo@uqam.ca | | | | |
| **Superviseurs :**  Groupe 30  Michel Lupien | Superviseur de stage  Courriel : lupien.michel@uqam.ca | | | | |
| Groupe 31  Michel Dazé | Superviseur de stage  Courriel : daze.michel@uqam.ca | | | | |
| Groupe 32  André Schoeb | Superviseur de stage  Courriel : schoeb.andre@uqam.ca | | | | |
| **Agente de stage :**  Julie Gagnon-Parent | Bureau : N-R110  Téléphone : 987-3000 # 6851  Courriel : gagnon-parent.julie@uqam.ca | | | | |

**Site des stages :** http://www.stageiap.uqam.ca

**Moodle :** http://www.moodle.uqam.ca/

Table des matières

[A. PLACE DES STAGES DANS LA FORMATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE 3](#_Toc459892062)

[B. DESCRIPTEUR DU COURS 4](#_Toc459892063)

[C. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES 4](#_Toc459892064)

[D. MODALITÉ DU STAGE 5](#_Toc459892065)

[E. RÔLE DE L’ENSEIGNANT ASSOCIÉ PENDANT LE STAGE 7](#_Toc459892066)

[F. RENCONTRE DE SUPERVISION 7](#_Toc459892067)

[G. LE RÔLE DE LA DYADE 7](#_Toc459892068)

[H. CALENDRIER 8](#_Toc459892069)

[I. ÉVALUATIONS 9](#_Toc459892069)

[J. DESCRIPTION DES TRAVAUX ET CRITÈRES 9](#_Toc459892070)

[K. RÈGLEMENT SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE 10](#_Toc459892071)

[L. RETARD DES TRAVAUX 10](#_Toc459892072)

[M. POLITIQUE DE LA QUALITÉ DU FRANÇAIS 11](#_Toc459892073)

[N. POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL 11](#_Toc459892074)

[O. GRILLE D’ÉVALUATION 11](#_Toc459892075)

[P. RÈGLEMENTS PARTICULIERS DANS LE CADRE DES STAGES EN EPS 12](#_Toc459892076)

[RÉFÉRENCES 12](#_Toc459892077)

**Ce document a été préparé par :**

Patrick Parent – juin 2011

**Révision et modifications** :

Hugo Beausoleil - janvier 2017

Professeur invité - Département des Sciences de l’activité physique

**Avec la collaboration de :**

Johanne Grenier, professeure, Jean-Claude Alcindor, Guy Bertrand, Jean-Guy Dorval, Sandy Fournier, Gilles Gougeon, Michel Lupien et André Schoeb, chargés de cours.



# A. PLACE DES STAGES DANS LA FORMATION EN ÉDUCATION PHYSIQUE

Le programme de baccalauréat d’intervention en activité physique du profil *«Enseignement de l’éducation physique et à la santé»* offre quatre stages. Ceux-ci varient entre autres, en fonction des caractéristiques des élèves. Les deux premiers stages sont qualifiés d’initiations et de sensibilisations à la pratique professionnelle. D’une durée de quatre semaines, ils se réalisent d’abord au primaire à la deuxième session d’étude, puis au secondaire à la troisième session. Les deux derniers stages, qualifiés de probatoires, se réalisent auprès d'élèves de classes régulières et/ou spéciales, au primaire à la cinquième session du programme et au secondaire à la huitième et dernière session d’étude.

Le stagiaire doit entreprendre ces stages d’enseignement avec le principal objectif de se voir reconnaître les connaissances, les habiletés et attitudes nécessaires au développement des compétences professionnelles d’un éducateur physique du primaire et du secondaire.

C’est ainsi que lors de l’évaluation des stages en milieu scolaire, nous demandons à ce que, progressivement, le stagiaire satisfasse à l’ensemble des champs de compétences relatives à la tâche d’un enseignant de « l’éducation physique et à la santé». Au terme de cette formation pratique, il doit démontrer qu'il a bien maîtrisé les compétences professionnelles essentielles à une telle tâche.

M. Martin Lemay

Directeur du programme d’Intervention en activité physique

Professeur au Département des Sciences de l’activité physique

(514) 987-3000-3730#

*lemay.martin@uqam.ca*

M. Hugo Beausoleil

Professeur invité au Département des Sciences de l’activité physique

(514) 987-3000-4584#

*beausoleil.hugo@uqam.ca*

Mme Julie Gagnon-Parent

Coordonnatrice et agente de stages

Faculté des Sciences UQAM

(514) 987-3000-6851#

gagnon-parent.julie@uqam.ca

# B. DESCRIPTEUR DU COURS

# Ce cours constitue un premier contact avec le milieu de l'enseignement au préscolaire et au primaire où l'enseignant-associé soutiendra l'étudiant tout au long du stage qui est essentiellement orienté vers le thème de la gestion de classe approprié à l'environnement éducatif du contexte du stage, en vue de l'établissement d'un climat favorable à l'apprentissage. Au terme de ce stage, avec l'aide de l'enseignant-associé, l'étudiant sera en mesure de:

# Poursuivre la mise en œuvre du système de fonctionnement déjà en place;

# Discuter des problèmes de déroulement des activités et déterminer des mesures en vue de les prévenir;

# Mettre en place des conditions pour qu'un maximum d'élèves s'engagent dans des tâches significatives et adaptées tout en maintenant un climat propice à l'apprentissage et à la coopération;

# Gérer les brèves situations d'apprentissage prévues par l'enseignant-associé en vue de favoriser l'apprentissage et la socialisation des élèves;

# Porter un regard sur son enseignement en fonction de ses choix didactiques, des forces et des difficultés des élèves et d'adapter l'enseignement en vue de favoriser la progression des élèves.

# C. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Le stage constitue l'occasion de sensibiliser l'étudiant à l'ensemble des 12 compétences professionnelles en enseignement telles qu'énoncées par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. La description de ces compétences peut être consultée dans la section Liens utiles sur le site Web suivant : www.cpfe.uqam.ca. Pour ce stage, l'emphase sera mise sur la consolidation des compétences #4 et #6.

**Compétence essentielle pour ce stage :**

#12 Agir de façon éthique et responsable dans l’exercice de ses fonctions.

Tout manquement à la compétence #12 peut entraîner l’échec du stage, peu importe le résultat des autres évaluations. Il s’agit d’une compétence essentielle à la réussite du stage.

**Compétences privilégiées pour ce stage :**

#4 Piloter des situations d’enseignement-apprentissage pour les contenus à faire apprendre, et ce, en fonction des élèves concernés et développement des compétences visées dans le programme de formation.

#6 Planifier, organiser et superviser le mode de fonctionnement du groupe-classe en vue de favoriser l’apprentissage et la socialisation des élèves.

La maîtrise attendue de ces compétences est nécessaire pour la réussite de ce stage.

**Compétences complémentaires pour ce stage :**

#1 Agir en tant que professionnelle ou professionnel héritier, critique et interprète d’objets de savoirs ou de culture dans l’exercice de ses fonctions.

#2 Communiquer clairement et correctement dans la langue d’enseignement, à l’oral et à l’écrit, dans divers contextes liés à la profession enseignante.

#11 S’engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel.

# 

# D. MODALITÉ DU STAGE

Ce stage, d'une durée de 20 jours de présence dans le milieu de l'enseignement au préscolaire et au primaire, se déroule en dyade; les deux stagiaires se partagent la tâche de l'enseignant associé à partir de la deuxième semaine de stage.

Le stage se déroule comme suit :

* interventions ponctuelles auprès de petits groupes d’élèves;
* prise en charge graduelle de quelques groupes, toujours en présence de l’enseignant;
* prise en charge graduelle, allant de demi-journées à des journées complètes d’enseignement, toujours en présence de l’enseignant.

**Rencontre de placement**

**Dans les 5 jours** après avoir reçu la confirmation du milieu de stage, l’étudiant prend contact avec l’enseignant associé et prend rendez-vous. Lors de la rencontre de placement avec l’enseignant associé, qui n’est pas une journée de stage ou des journées de pré stage, l’étudiant doit :

* Informer l’enseignant associé des dates et des besoins des 2 journées de pré stage;
* Présenter le stage : objectifs, calendrier, déroulement, activités.

**1re journée de pré stage :**

Pendant cette journée, l’étudiant :

* **Rencontrer la direction et remplir le formulaire «Confirmation de placement de stage»**
* Doit compléter le **Guide d’observation et de cueillette d’information**;
* S’informer des contenus à enseigner pendant le stage;
* Prend connaissance des lieux, des plateaux, du matériel disponible;
* Discute avec l’enseignant associé des règles à suivre en éducation physique et à l’école;
* Observe et note comment est mis sur pied le système de fonctionnement de l’enseignant associé;
* Débute la rédaction du contrat de stage (coordonnées, horaire, calendrier, activités connexes).

**2e journée de pré stage**:

* Doit compléter le **Guide d’observation et de cueillette d’information**;
* S’informer des contenus à enseigner pendant le stage;
* S’informer des routines de groupe, des procédures de fonctionnement et des modalités de travail des élèves;
* Présenter son contrat de stage à l’enseignant associé et à la direction;
* Faire signer le contrat de stage.

Lors de la rencontre et des journées de pré stage, **l’enseignant associé** :

* Reçoit la documentation nécessaire au stage;
* Précise au stagiaire les particularités des élèves, de l’école et de ses règlements;
* Donne de l’information sur les groupes et les activités d’apprentissage qu’il y aura pendant le stage;
* Émet ses attentes et reçoit les attentes du stagiaire;
* Fait visiter l’école et permet au stagiaire de rencontrer les personnes concernées par le stage (direction, enseignants, secrétaires, etc.);
* Lui remet la documentation de l’école (agenda, règle de vie, projet éducatif, planification annuelle en EPS, etc.);
* Discute avec le stagiaire de ses objectifs personnels et les approuve;
* Échange ses coordonnées;
* Autre…

**Première semaine de stage : Observation et assistanat**

Le stage de 1re année en éducation physique et à la santé est une première prise de contact avec le milieu pour la plupart des étudiants. Il est important que cette prise de contact se fasse graduellement, à un rythme convenable pour le stagiaire et l’enseignant associé. Le stagiaire, en formation, doit prendre le temps de découvrir et apprivoiser le milieu scolaire avant de pouvoir prendre en charge des groupes d’élèves. Il est donc important de faire une première semaine d’observation et d’assistanat.

Au cours de la première semaine de stage, l’étudiant sera appelé à :

* Poursuivre l’observation de l’enseignant associé pendant les cours d’EPS, tout en prenant des notes;
* Observer les élèves et leurs actions pendant les cours d’EPS;
* Assister l’enseignant associé dans toutes ses tâches : enseignement, surveillances, encadrement, sorties, activités parascolaires incluses dans la tâche;
* Participer aux routines : prise de présences, distribution de matériel, déplacement, etc.
* Préparer le matériel nécessaire à l’activité;
* Aider individuellement certains élèves et corriger des actions motrices;
* Faire travailler des élèves en sous-groupes (gestion de quelques ateliers, équipes, circuit, etc.);
* Co enseigner des séances avec l’enseignant associé;
* Enseigner une partie de la séance (échauffement, tâche d’entraînement, arbitrage, etc.);
* Enseigner un cours qui se répète, qui a été planifié par l’enseignant associé;
* Préparer un cours et l’enseigner.

**Semaines suivantes : assistanat et prise en charge graduelle**

Dans les semaines suivantes, le stagiaire prend en charge graduellement les groupes. Il s’entend avec l’enseignant associé afin d’identifier les groupes qu’il prendra en charge. Les autres groupes sont pris en charge par l’enseignant associé ou l’autre stagiaire, mais le stagiaire qui n’est pas en période de prise en charge, participe à l’animation et intervient auprès des élèves.

Dans l’éventualité qu’un cours se répète plus d’une fois, l’enseignant associé peut, par exemple, animer le premier cours. Le deuxième cours est fait en co enseignement avec le stagiaire. Le troisième cours est animé complètement par le stagiaire.

Dans les deux dernières semaines de stage, les stagiaires se divisent la tâche complète d’enseignement de l’enseignant associé, toujours en présence de l’enseignant associé. Si le stagiaire est seul, il prend en charge la moitié de la tâche et plus, en s’assurant de faire des demi-journées et des journées complètes de prise en charge. Pendant les demi-journées où le stagiaire ne prend pas en charge les groupes, il assiste l’enseignant associé ou l’autre stagiaire dans ses fonctions. De plus, tout au long du stage, l’étudiant devra :

* Écrire et planifier tous les moments de prise en charge, que ce soit une partie de la séance ou la séance complète, même s’il s’agit de la planification de l’enseignant associé;
* Présenter ses planifications à l’enseignant associé 24 heures à l’avance;
* Analyser ses prestations d’enseignement;
* Remplir son journal de bord;
* Se familiariser avec la planification annuelle, les grilles d’évaluation et leur utilisation, et tout autre aspect de la tâche de l’éducateur physique au secondaire.

# 

# E. RÔLE DE L’ENSEIGNANT ASSOCIÉ PENDANT LE STAGE

Pendant toute la durée du stage, l’enseignant associé doit :

* Assister à toutes les interventions du stagiaire en classe. Il ne peut le laisser seul;
* Laisser progressivement le stagiaire enseigner de façon autonome (partie de séance, co enseignement, cours complet);
* Donner des rétroactions au stagiaire, dans les moments prévus à cette fin;
* Vérifier et approuver en signant et datant les planifications d’activités et de cours présentés par le stagiaire 24 heures à l’avance;
* Valide les plans de cours et aide l’étudiant dans la rédaction de ceux-ci;
* Remplir le carnet d’évaluation ainsi que le bilan des acquis des stagiaires.

# F. RENCONTRE DE SUPERVISION

Une visite de supervision est prévue dans la 3e ou 4e semaine de stage. La date est déterminée par le superviseur, à partir du contrat de stage de l’étudiant. **L’étudiant s’assurera de ne pas être en période d’évaluation des élèves lors de la supervision, afin de recevoir une évaluation optimale de son enseignement par le superviseur.** La visite se déroule sur une demi-journée, en plus d’une période de retour en quatuor (enseignant, étudiants, superviseur). La dyade assiste également aux échanges et fournit ses observations constatées et consignées lors de la prestation du stagiaire observé.

Lors de la visite, l’étudiant :

* Fournit le plan de cours enseigné;
* Fait une analyse de son cours avec le superviseur;
* Fait un bilan de ses objectifs personnels à ce jour.

Lors de la visite, l’enseignant associé :

* **Remet au superviseur une première évaluation des compétences professionnelles;**
* Observe le stagiaire en compagnie du superviseur pendant la prise en charge et discute avec lui du déroulement du stage;
* Participe à l’analyse de la prestation du stagiaire et à son évaluation.

Lors de la visite, le superviseur :

* Recueille le plan de leçon;
* Discute avec l’enseignant associé de l’évolution du stagiaire;
* Réalise une observation d’au moins une période complète;
* Échange avec le stagiaire et lui donne des rétroactions sur sa leçon, en présence de l’enseignant associé.

# G. LE RÔLE DE LA DYADE

Dans le cadre des premiers stages en enseignement de l’éducation physique, le Département des Sciences de l’activité physique de l’UQAM préconise des stages en dyade, c’est-à-dire en équipe de 2 étudiants. De cette façon, les étudiants sont sensibilisés au travail en équipe et développeront une culture professionnelle de collaboration. Dans un monde où de plus en plus d’éducateurs physiques enseignent en co enseignement, il est primordial que les étudiants vivent cette expérience entre eux.

Il est important d’avoir une bonne communication dans un stage en dyade. Il est important de définir le fonctionnement du stage entre les étudiants, l’enseignant associé et les élèves. Nous vous suggérons cinq façons de travailler en dyade :

1. La division du groupe : le groupe est divisé en deux sous-groupes, et chaque stagiaire enseigne une partie du cours à chacun des sous-groupes.
2. Le co enseignement des stagiaires : les deux stagiaires enseignent ensemble dans un même cours.
3. L’enseignement-assistanat : un stagiaire enseigne et l’autre l’assiste.
4. L’enseignement-observation : un stagiaire enseigne et l’autre l’observe pour lui donner des rétroactions.
5. La division des groupes : les groupes sont répartis dans l’horaire entre les deux stagiaires. Chaque stagiaire est responsable de l’enseignement dans certains groupes. **L’autre stagiaire est alors observateur ou assistant, au besoin**. C’est le mode de fonctionnement le plus efficace en dyade, et qui devrait être utilisé lors des prises en charge complètes.

De plus, les rencontres avec l’enseignant associé se font généralement à trois personnes (enseignant et les deux stagiaires), pour permettre un échange des observations de l’enseignant et des stagiaires, en plus de travailler en équipe à l’analyse des séances. Au besoin ou en cas de difficulté, l’enseignant associé rencontre le stagiaire seul.

**H. CALENDRIER**

La présence aux cinq cours de stage est obligatoire. Ces cours permettent aux étudiants de préparer les différents documents d’encadrement lors de leur stage, de discuter de leur formation avec les autres étudiants et de partager leurs perceptions des différents milieux de stage. Elles sont des occasions privilégiées pour échanger sur le stage et de prendre du recul sur sa situation particulière afin de mieux l’interpréter. Les rencontres sont animées par le superviseur de stage. Les étudiants participent aux cours par les discussions et les échanges avec les pairs.

|  |  |
| --- | --- |
| **DATE** | **BUT DE LA RENCONTRE** |
| 25 janvier 2017  17h30 à 20h30 | * Description du stage (Coordonnateur); * Présentation du guide de stage (Coordonnateur); * Formulaire de Confirmation de stage (Agente de stage); * Formation des groupes; * Présentation des travaux et des évaluations; * Préparation de la 1re journée de pré stage; * Signer l’entente d’évaluation. |
| 22 février 2017  17h30 à 20h30 | * Retour sur la journée de pré stage; * Présentation du milieu de stage; * Préparation à la 2e journée de pré stage; * Le contrat de stage et élaboration des objectifs personnels; * Exigences du journal de bord et du plan de cours; * Présentation de situations problématiques; * Partage de moyens utilisés par l’enseignant associé. |
| 8 mars 2017  17h30 à 20h30 | * Rencontres en dyade. L’horaire des rencontres est à déterminer. * Vérification et signature du contrat de stage; * Discussion sur les visites en milieu de stage; * Précision sur les tâches à accomplir (avant, pendant et après le stage). |
| 29 mars 2017  17h30 à 20h30 | * Remise des objectifs personnels; * Retour sur la planification * Mise en commun des expériences du stage jusqu’à ce jour; * Présentation de situations problématiques; * Les travaux de réflexion; * Identification des éléments influençant la planification; * Les évaluations par l’enseignant associé et le superviseur; * Identification des dates pour les visites. |
| 19 avril 2017  17h30 à 20h30 | * Construction du cahier pédagogique; * Évaluation globale; * Échange sur l’expérience du stage; * Retour sur les attentes du stage; * Vérification des connaissances acquises; * Votre perception d’un milieu primaire; * L’encadrement (enseignant associé et superviseur); * Identification de pistes pour le prochain stage. |

# 

# I. ÉVALUATIONS

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **ÉVALUATION PAR COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES** | | **60%** |
| 1. Guide d’observation et de cueillette de d’information\* | 22 février et 29 mars 2017 |
| 1. Formulaire de confirmation de stage\* | 8 mars 2017 |
| 1. Contrat de stage\* |
| 1. Objectifs personnels de stage | 29 mars 2017 |
| 1. Planification | 9 avril et 18 avril 2017 |
| 1. Rapport de stage | 18 avril 2017 |
| 1. Journal de bord | 19 avril 2017 |
| Visite de supervision de stage | |
|  | | |
| **RÉFLEXIONS** | | **5%** |
| 1. Réflexion 1 | 26 mars 2017 |
|  | | |
| 1. Évaluation par l’enseignant associé (BILAN DES ACQUIS) | 19 avril 2017 | **35%** |

***\*Le stage ne peut commencer avant que cet élément ne soit remis, conforme et accepté par le superviseur.***

# J. DESCRIPTION DES TRAVAUX ET CRITÈRES

Fiche d’évaluation du superviseur

À la fin du stage, le superviseur évalue les compétences professionnelles de l’étudiant, à partir des observations récoltées lors de la visite de supervision, des cours et dans les travaux reçus pendant le stage. La fiche d’évaluation est envoyée par courriel à l’étudiant.

1. Guide d’observation et de cueillette d’information

Ce guide consiste à cumuler des données qui permettront au stagiaire de dresser un portrait de l'environnement éducatif entourant l'enseignement en éducation physique dans son milieu de stage. Le stagiaire doit remettre la fiche de la 1re journée de pré stage ainsi que son résumé devra être remis lors du cours du 22 février 2017. Ce document doit être conforme et accepté le superviseur avant que le stagiaire puisse commencer son stage. Tandis que la fiche et le résumé de la 2e journée de pré stage devra être remis lors du cours du 29 mars 2017.

1. Formulaire de confirmation de stage

Le stagiaire doit remettre le formulaire de confirmation de stage signé à l’agente de stage au local N-R110. Ce document doit être conforme et accepté par l’agente de stage ainsi que le superviseur avant que le stagiaire puisse commencer son stage.

1. Contrat de stage

Le contrat de stage est un document qui précise un certain nombre d’informations et d’engagements nécessaires à la réalisation du stage. Ce document, signé par l’enseignant associé, la direction de l’école, le superviseur de stage et l’étudiant stagiaire, est rédigé par ce dernier en collaboration avec l’enseignant associé. Le contrat de stage, signé et accepté par le milieu de stage, devra être présenté dans un duo-tang au superviseur de stage lors de la troisième rencontre. L’étudiant verra à remettre une copie de ce document à chacun des cosignataires. Le stage ne peut débuter avant que ce contrat soit accepté et signé par la direction d’école, l’enseignant associé et le superviseur du stage. Les critères de correction seront indiqués sur les pages du travail.

1. Objectifs personnels de stage

Au cours de la 2e semaine de stage, le stagiaire devra élaborer deux objectifs en lien avec les compétences ciblées qui serviront de guide lors du stage. Les critères de correction seront indiqués sur les pages du travail.

1. Planification

Vous devez présenter deux plans de cours qui représentent deux des meilleurs cours que vous avez vécus durant votre stage. Ces plans de cours doivent être présentés avec assez de détails pour permettre à n’importe quel enseignant qui n'a pas vécu le cours de l'utiliser dans son milieu. Vous devez utiliser le plan de cours qui vous a été présenté dans les cours KIN5413 – Gestion de classe. Vous devrez également analyser une séance faite avec ces plans de cours. Pour l’écriture et l’analyse de la séance, vous devez utiliser le modèle de plan de cours unique disponible sur le site <http://www.stageiap.uqam.ca/>.

Vous devez remettre un plan de cours avec analyse le 9 avril, et un autre le 18 avril, par Moodle.

Critères de correction: les informations et la description des activités sont claires et complètes, l’analyse de la séance est pertinente et fait preuve d’un bon niveau de pensée réflexive.

1. Rapport de stage

Dans le cadre de cette activité, l’étudiant doit présenter un exercice de pratique réflexive portant sur l’atteinte de ses objectifs personnels et des compétences professionnelles. Ce travail est disponible sur le site <http://www.stageiap.uqam.ca/>. Les critères de correction sont indiqués sur les pages du travail.

1. Journal de bord

Tout au long du stage, il est prioritaire pour les étudiants de tenir un journal de bord, dans lequel ils consigneront leurs observations, idées de planification, remarques, questionnements et toutes autres informations pertinentes. Le journal de bord est un outil de formation très utile et complémentaire aux travaux demandés. Le journal de bord devra être disponible pour le superviseur lors de la visite de supervision et remis lors de la rencontre bilan. La description du journal de bord et les critères de corrections seront présentés par le superviseur lors des cours de stage.

1. Réflexion 1

Dans le cadre de cette activité, l’étudiant doit répondre à un travail de réflexion qui est disponible sur le site <http://www.stageiap.uqam.ca/>. Le travail de réflexion 1 porte sur les routines et fonctionnement et il doit être remis le plus tard le 26 mars 2017, via Moodle. Les critères de correction sont indiqués sur les pages du travail.

1. Évaluation par l’enseignant associé

À la fin du stage, l’enseignant associé évalue les compétences professionnelles de l’étudiant, à partir des observations récoltées pendant le stage et lors des discussions. Il s’aide du carnet d’évaluation pour remplir le bilan de stage. Il évalue le stage à l’aide d’un jugement professionnel pour établir le niveau de maîtrise du stagiaire. Il signe le document et le remet au stagiaire, qui devra en faire une copie pour ses dossiers et remettre l’original au superviseur, le 19 avril 2017. Les documents d’évaluation, soit le carnet d’évaluation et le bilan de stage sont disponibles sur le site <http://www.stageiap.uqam.ca/>.

# K. RÈGLEMENT SUR LES INFRACTIONS DE NATURE ACADÉMIQUE Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l’occasion d’un examen ou d’un travail faisant l’objet d’une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement. La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

* la substitution de personnes ;
* l’utilisation totale ou partielle du texte d’autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
* la transmission d’un travail aux fins d’évaluation alors qu’il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis aux fins d’évaluation académique à l’Université ou dans une autre institution d’enseignement, sauf avec l’accord préalable de l’enseignante, l’enseignant ;
* l’obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d’examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d’une évaluation non méritée ;
* la possession ou l’utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
* l’utilisation pendant un examen de la copie d’examen d’une autre personne ;
* l’obtention de toute aide non autorisée, qu’elle soit collective ou individuelle ;
* la falsification d’un document, notamment d’un document transmis par l’Université ou d’un document de l’Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
* la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-création, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l’article 3 du [Règlement no 18](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/REGLEMENT_NO_18.pdf)

# L. RETARD DES TRAVAUX

Pour respecter l’équité à l’égard de la remise des travaux, un travail manquant ou remis en retard obtient une note de 0, et il devra tout de même être complété et remis au superviseur. Les travaux doivent être remis par Moodle à la date requise. Le fait de ne pas remettre un travail requis entraînera la note « Incomplet ».

# 

# M. POLITIQUE DE LA QUALITÉ DU FRANÇAIS

La qualité du français écrit des étudiants est l'affaire de tous ceux qui participent aux programmes de formation des maîtres.

1. Pour évaluer la compétence en français dans les travaux écrits, une page par travail sera choisie au hasard et corrigée à cette fin et le nombre d'erreurs (syntaxe, orthographe et grammaire) dans cette page sera comptabilisé;
2. Pour les étudiantes-étudiants de première et deuxième année, la note obtenue au travail avant la prise en compte des erreurs sera diminuée:
   * d'une cote pour 2 fautes (ou 4% des points)
   * de deux « cotes » pour 4 fautes (ou 8% des points)
   * de trois cotes pour 6 fautes (ou 12% des points)
   * de quatre cotes pour 8 fautes (ou 16% des points).

# N. POLITIQUE SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d’études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d’un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l’étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l’acceptation ou au refus d’une demande d’ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d’exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d’une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d’information : http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\_no\_16.pdf

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d’intervention et de prévention en matière de harcèlement :

514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

O. GRILLE D’ÉVALUATION(selon la politique du département des Sciences de l’activité physique)

|  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| A + | 90 – 100 | B + | 76 – 79,9 | C + | 66 – 69,9 | D + | 57 – 59,9 |
| A | 85 – 89,9 | B | 73 – 75,9 | C | 63 – 65,9 | D | 55 – 56,9 |
| A - | 80 – 84,9 | B - | 70 – 72,9 | C - | 60 – 62,9 | E | 0 – 54,9 |

# 

# P. RÈGLEMENTS PARTICULIERS DANS LE CADRE DES STAGES EN EPS

1. L’étudiant est soumis aux règlements du Code de déontologie concernant les étudiants-stagiaires en formation des maîtres.
2. Le stagiaire doit avertir la direction ou l’enseignant associé lors d’un retard en stage.
3. Le stagiaire doit aviser l’enseignant associé et le superviseur lors d’une absence en stage, et devra reprendre la ou les journées à la fin du stage, après avoir obtenu l’autorisation du superviseur.
4. Les étudiantes, étudiants inscrits aux programmes de formation à l'enseignement ne sont pas autorisés à faire de la suppléance au cours de la période prévue pour la réalisation du stage.
5. Dans le cas d’un accident, de maladie ou de blessures, le stagiaire est tenu d’en aviser immédiatement l’enseignant associé, la direction et le superviseur de stage.
6. L’étudiant doit présenter ses planifications à l’enseignant associé 24 heures à l’avance.
7. Tout manquement à la compétence #12 peut entraîner l’échec du stage, peu importe le résultat des autres évaluations. Il s’agit d’une compétence essentielle.

# RÉFÉRENCES

Ministère de l’Éducation. (2003). La formation à l'enseignement: les orientations, les compétences professionnelles. Direction des communications.

Ministère de l’Éducation. (2005). Programme formation de l'école québécoise: enseignement secondaire 1er cycle. Direction des communications.

Ministère de l’Éducation. (2005). L'évaluation des apprentissages - Au secondaire - Cadre de référence. Direction des communications.

Ministère de l’Éducation. (2007). Programme formation de l'école québécoise: enseignement secondaire, 2e cycle. Direction des communications.